

## **DELIBERATION DDB2023\_016**

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 17 mars 2023

**LE 23 mars 2023, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du bureau	
en exercice	54
Présents	45
Votants	51
Pouvoirs	6

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **GROUPEMENTS DE COMMANDES - PROGRAMME PLURIANNUEL - POINT DELIBERANT**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Mme BOUCAUD, M. COLBAC, M. REYNET, M. LEGAY, M. SERRE, M. CHAPOUL

#### **POUVOIR(S) :**

Mme CHABREYROU donne pouvoir à Mme KERGOAT

Mme LABAILS donne pouvoir à M. MARSAC

M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE

M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER

M. MARC donne pouvoir à M. SUDREAU

Mme DOAT donne pouvoir à M. BOURGEOIS

## GROUPEMENTS DE COMMANDES - PROGRAMME PLURIANNUEL

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Vu** la délibération du 16 juillet 2021 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau un certain nombre de ses pouvoirs.

**Considérant que** depuis 2018, a été mise en place, dans le cadre du schéma de mutualisation entre l'agglomération et ses communes membres, une politique de groupements de commandes qui a permis d'apporter un appui juridique et techniques aux communes qui ont adhéré aux différents groupements mais également la réalisation d'économies substantielles. Dans ce cadre ont ainsi été passés des groupement de commande en matière d'assurance, de téléphonie et internet, de réalisation de travaux routiers, de matériel de reprographie, de défibrillateur, de capteur de CO2, de formation etc. (Voir tableau en annexe)

**Que** suite à l'engagement d'une consultation auprès des communes dans l'objectif d'une actualisation du schéma de mutualisation, les communes ont fait part de leur satisfaction sur les groupements mis en œuvre et de nouvelles demandes de groupements dans des domaines très variés.

**Qu'**aussi, afin de répondre aux attentes, un programme pluriannuel est aujourd'hui proposé, permettant aux communes de se projeter dans le temps et d'alléger les procédures d'adhésion aux groupements pour plus de réactivité et une meilleure communication.

**Considérant que** le programme proposé sera évolutif au gré des nouvelles demandes et propositions.

Pour l'année 2023 :

- Relance de groupements arrivés à terme :
  - Travaux d'amélioration, entretien du réseau routier communal et intercommunal (travaux d'investissement de rénovation ou d'élargissement de voirie hors grosses réparations) – relance du groupement arrivé à terme
  - Fourniture matériaux de voirie
    - . Fourniture de matériaux liants hydrocarbonés
    - . Fourniture de matériaux calcaire
    - . Signalisation verticale
    - . Signalisation horizontale
  - Location de matériel
    - . Petit matériel (tronçonneuse, élagueuse...) / outillage
    - . Engins de chantier et accessoires
  - Acquisition ou location, maintenance de matériel de reprographie
- Propositions nouvelles :
  - Entretien des locaux et nettoyage de vitres
  - Fourniture, maintenance et exploitation de mobilier urbain
  - Entretien, vérification et maintenance des espaces et bâtiments publics et des équipements liés
    - Vérification et contrôles périodiques obligatoires dans les ERP
    - Contrôle des aires de jeux
    - Maintenance des systèmes de sécurité incendie et des trappes de désenfumage
    - Contrôle et entretien des extincteurs

- EPI et vêtements de travail

- Missions AMO ou MO dans le cadre du Fonds de Transition Ecologique

**Que** ce groupement s'inscrirait dans le cadre de la mise en place du « Fonds de Transition Ecologique » porté par l'agglomération ciblé sur les équipements contribuant à la transition écologique sur les thèmes suivant : rénovation énergétique des bâtiments, réseaux de chaleur, renaturation des villes/villages, mobilité durable, requalification de friche, prévention, restauration des ressources naturelles.

**Qu'il** s'agit d'un accompagnement en ingénierie technique par le biais d'un groupement de commande AMO ou MO pour les communes le souhaitant dans l'élaboration de leurs projets.

Pour l'année 2024 :

- Fournitures administratives / papeterie
- Consommables informatiques
- Prestations de blanchisserie ( avec des entreprises d'insertion)
- Formation professionnelle
- Produits sanitaires / d'entretien
- Missions de géomètre expert et études géotechniques de sols et prestations de géomètre (prestations topographiques, de géomètre, pollution des sols et experts fonciers)

Pour l'année 2025 :

- Denrées alimentaires (circuit court)
- Produits d'entretien et matériaux pour la rénovation de bâtiments
- Matériel informatique
- Mobilier de bureau

**Que** pour rappel, le Grand Périgueux sera coordonnateur des groupements de commande, à ce titre il assumera les missions suivantes :

- définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation ;
- définir et recenser les besoins dans les conditions fixées par les parties désignées à la présente convention et recourir à l'assistance d'un maître d'œuvre si besoin est ;
- élaborer les documents administratifs et techniques ;
- mettre en œuvre la procédure de consultation
- signer le marché et tous documents s'y rapportant, le notifier et l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement ;
- restituer à chacun des membres du groupement les contrats dûment régularisés en fin de procédure de telle manière que chaque partie soit en mesure de s'approprier ses propres contrats et d'en suivre la gestion.
- gestion et suivi des éventuels contentieux liés à la passation du marché.

**Que** la commission d'appels d'offres sera celle du Grand Périgueux.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Approuve le programme pluriannuel de groupements de commandes présenté.

**Adoptée à l'unanimité.**

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

DDP2023\_016

S'LO

ID : 024-200040392-20230323-DDB2023\_016-DE

Délibération publiée le 06/04/2023

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire  
à compter du 06/04/2023

Périgueux, le 06/04/2023

Le Président,  
Jacques AUZOU

